

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2020

Arrondissement de  
Metz



Commune  
de  
**SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE**

Sous la présidence de  
Monsieur Joël SIMON  
Maire

L'an deux mille vingt et le onze juin à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

Date de la convocation : 05/06/2020  
Date d'affichage CR : 16/06/2020

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers votants : 11  
Nombre de conseillers absents : 0  
Nombre de pouvoir : 0.

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier  
Madame GUERCHOUX Nadine  
Monsieur JEANDEL Francis  
Madame PETER Ausilia  
Monsieur TOURCHER Hugo  
Monsieur LOMANTO Joseph  
Monsieur PETITDIDIER Christophe  
Madame VENON Christel  
Madame AÏT-BRAHAM Dalila  
Madame SIMON Nadia

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos.

Suite à un vote à mains levées, les membres du Conseil Municipal ont accepté à **l'unanimité** la tenue de la séance à huis clos.

**Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité.**

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

**1) Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020,**

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
16/01/2020	Ramettes papiers	Bureau Vallée	88.39	Bureau
16/01/2020	Ramettes papiers	Cora Technopole	76.96	Bureau
16/01/2020	Location copieur	A4 A3 Global bureautique	590.40	Bureau
16/01/2020	Boissons et salés	Super U	287.50	Réception
23/01/2020	Ramettes papiers	Bureau Vallée	153.73	Exploitation
23/01/2020	Pièces défibrillateur	Philips France	246.00	Maintenance
23/01/2020	Abonnement	Féd. Maires & Présidents de Moselle	40.00	Cotisation
23/01/2020	Abonnement	AMF	110.00	Cotisation
23/01/2020	Abonnement	La vie communale	118.40	Documentation
23/01/2020	Téléphone Fibre	Orange 01/2020	234.46	Exploitation

28/01/2020	Assurance CT tracteur	Groupama Grand Est	302.98	Exploitation
28/01/2020	Assurances Villasure	Groupama Grand Est	4692.81	Exploitation
28/01/2020	Assurance CT tracteur	Groupama Grand Est	83.00	Exploitation
28/01/2020	Assurance CT tondeuse	Groupama Grand Est	92.79	Exploitation
30/01/2020	Abonnement copieur	A4 A3 Global bureautique	992.40	Bureau
30/01/2020	Redevance OM	CC du Haut Chemin PP	259.44	Exploitation
06/02/2020	Contribution s/Bois 2020	O.N.F	27.34	Cotisation
11/02/2020	Electricité au 30/01/2020	UEM - CT n° 113	3134.95	Exploitation
11/02/2020	Essuie-mains	Bureau Vallée	39.48	Exploitation
11/02/2020	Fournitures atelier	Brico Dépôt	127.70	Exploitation
11/02/2020	Femme de ménage	Travailler en Moselle	185.60	Exploitation
11/02/2020	Abonnement couplé	Journal des Maires	108.00	Documentation
11/02/2020	Appel cotisation 2020	MATEC	235.00	Exploitation
04/03/2020	Petites fournitures	Leroy Merlin	41.42	Exploitation
04/03/2020	Petites fournitures	Leroy Merlin	63.70	Exploitation
04/03/2020	Feuillets registres état civil	Phil Poste imprimerie Nationale	47.00	Bureau
04/03/2020	Téléphone Fibre	Orange 02/2020	228.46	Exploitation
04/03/2020	Téléphone ligne Foyer	Orange	52.58	Exploitation
05/03/2020	Fournitures diverses	Brico Dépôt	121.60	Exploitation
05/03/2020	Fournitures diverses	Brico Dépôt	52.00	Exploitation
05/03/2020	Fournitures diverses	Brico Dépôt	171.69	Exploitation
05/03/2020	Vérification foudre	BCM Foudre	260.29	Maintenance
19/03/2020	Fournitures diverses	Brico Dépôt	91.95	Exploitation
19/03/2020	Fournitures diverses	Brico Dépôt	39.00	Exploitation
19/03/2020	Stylos billes	Bureau Vallée	54.96	Elections
19/03/2020	Femme de ménage	Travailler en Moselle	185.60	Exploitation
19/03/2020	Téléphone Fibre	Orange 03/2020	228.47	Exploitation
24/03/2020	Bornage du livre foncier	Cabinet Cartage	1614.00	Exploitation
24/03/2020	Produits de nettoyage	Conrard et Nau	38.81	Exploitation
24/03/2020	Taille arbre	SCEA des Corbels	136.00	Exploitation
24/03/2020	Abonnement	SDIS -1 échéance 15/03	2015.00	Cotisation
02/04/2020	Lame à neige	C4M	265.34	Exploitation
22/04/2020	Téléphone Fibre	Orange 04/2020	228.19	Exploitation
22/04/2020	Fioul	Allo fioul	488.61	Exploitation
22/04/2020	Carburant	Cora	131.24	Exploitation
22/04/2020	Femme de ménage	Travailler en Moselle	139.20	Exploitation
30/04/2020	Eau cimetièrre	Mosellane des Eaux	38.44	Exploitation
12/05/2020	Eau foyer socio	Mosellane des Eaux	376.85	Exploitation
12/05/2020	Eau mairie	Mosellane des Eaux	359.93	Exploitation
12/05/2020	Plantes	Perrard Plants	213.40	Exploitation
14/05/2020	Abonnement copieur	A4 A3 Global bureautique	231.97	Bureau
14/05/2020	Relevé Gaz socio	GDF SUEZ ENGIE	3438.19	Exploitation
14/05/2020	Femme de ménage	Travailler en Moselle	46.40	Exploitation
14/05/2020	Téléphone Fibre	Orange 05/2020	234.85	Exploitation
14/05/2020	Téléphone ligne Foyer	Orange	51.84	Exploitation
14/05/2020	Abonnement site internet	Campagnol .fr	220.00	Abonnement
14/05/2020	Electricité au 07/05/2020	UEM - CT n° 113	2877.01	Exploitation
14/05/2020	Abonnement	AMF AMR 57	77.00	Cotisation
14/05/2020	Chambre à air 13x5	C4M	26.88	Maintenance
20/05/2020	Produits de nettoyage	Metro	75.14	Exploitation
20/05/2020	Location copieur	A4 A3 Global bureautique	590.40	Bureau
20/05/2020	Cotisation	ONF Agent comptable	44.93	Exploitation
03/06/2020	Travaux élagages	CCHCPP janvier à mai	1319.13	Exploitation

## **DCM N° 16/2020 : BUDGET PRIMITIF 2020**

Après consultation de la commission des finances, de Monsieur le Percepteur de VIGY, sur proposition du Maire et présentation par Xavier D'ORANGE 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'**unanimité**, le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement à **396 033,68 €** (trois cent quatre-vingt-seize mille trente-trois Euros et soixante-huit centimes)
- Recettes et Dépenses d'Investissement à **377 775,33 €** (trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-quinze Euros et trente-trois centimes).

## **DCM N° 17/2020 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2020**

Vu la décision gouvernementale de supprimer la taxe d'habitation et donc la possibilité pour la commune de décider librement des ressources de la collectivité locale,

Vu les travaux programmés par la commune pour la réduction des inondations de particuliers par les ruissellements et pour le renouveau de la biodiversité,

Vu la volonté de l'équipe municipale de pouvoir préserver une **capacité d'investir**,

Conformément à l'article 1640C du code Général des Impôts, les taux de référence sont les taux calculés afin de prendre en compte le transfert aux communes de la fiscalité départementale, de la fiscalité régionale ainsi que les frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, par **10 voix pour et une abstention, d'adopter** les taux suivants :

<b>TAXES</b>	<b>Taux de référence 2020</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés Bâties</b>	10,64 %
<b>Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties</b>	36,00 %

## **DCM N° 18/2020 COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire ayant énoncé les missions qu'il entendait confier aux commissions communales municipales et après débat, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, crée les commissions permanentes suivantes et en définit les compositions :

**--- Le Maire est le président de toutes les commissions ---**

- **Commission du Maire et des Adjoints** composée du Maire et des trois Adjoints
- **Commission des Finances et du patrimoine Communal (dont la gestion de la salle)**
  - o Maire et les 3 adjoints
  - o Vice président : M. Xavier d'ORANGE
  - o Membres : Mmes Ausilia PETER et Nadia SIMON, Mrs. Joseph LOMANTO et Hugo TOUCHER.

- **Commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement, de la sécurité et du cadre de vie**
  - o Vice président : M. Francis JEANDEL
  - o Membres : Mme Christel VENON, M. Xavier d'ORANGE, Mme Nadia SIMON et M. Christophe PETITDIDIER.
  
- **Commission des affaires sociales et scolaires - Jeunesse**
  - o Vice présidente : Mme Nadine GUERCHOUX
  - o Membres : Mme Christel VENON, Mme Nadia SIMON et Mme Dalila AÏT-BRAHAM
  
- **Commission Sports et Détente – (fêtes – cérémonies – animation)**
  - o Vice-présidente : Mme Christel VENON
  - o Membres : Mme Nadia SIMON, Mme Nadine GUERCHOUX, M. Christophe PETITDIDIER, M. Xavier d'ORANGE et M. Joseph LOMANTO.
  
- **Commission Communication, Information et du Système d'Information (site de la commune)**
  - o Vice-président : M. Xavier d'ORANGE,
  - o Membres : Mme Nadine GUERCHOUX, M. Francis JEANDEL.

### **DCM N°19/2020 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L2121-8 et l'article L2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable dans les trois départements d'Alsace-Moselle, qui précisent qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son renouvellement.

Le Maire vous demande d'approuver le projet de règlement annexé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

**ADOPTE**

Le règlement du Conseil Municipal ci-joint.

### **DCM N°20/2020 : Proposition en vue de la désignation par les services fiscaux de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Vu l'article L1650 du Code Général des Impôts, (CGI) une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée suite aux élections municipales de 2020.

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission communale des impôts directs et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le rôle de cette commission instituée par le Code Général des Impôts. La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat du conseil municipal. Outre le Maire assurant la présidence, cette commission comprendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote, à l'**unanimité**, la présentation de la liste suivante :

<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
<b>domiciliés dans la commune</b>	
Mme Dalila AÏT-BRAHAM (TH – TFPB)	M. Joseph LOMANTO ( TH – TFPB - CFE)
M. Hugo TOURCHER ( TH – TFPB)	Mme Nadine GUERCHOUX (TH – TFPB)
M. Xavier d'ORANGE ( TH – TFPB)	M. Christophe PETITDIDIER (TH – TFPB)
Mme Christel VENON ( TH – TFPB)	Mme Nadia SIMON (TH – TFPB)
Mme Ausilia PETER (TH – TFPB)	M. SCHMITT Jean-Michel (TH-TFPB-TFNB)
M. Francis JEANDEL ( TH – TFPB)	M. GODFRIN Léon (TH-TFPB-TFNB)
M. PHILIPPS Jean-Paul (TH-TFPB-TFNB)	Mme CALBA Catherine (TH-TFPB-TFNB)
M. PIERSON Fabien (TH-TFPB-CFE)	Mme GRONNWARD Jeannine (TH-TFPB)
M. BATISSE Serge (TH-TFPB)	M. WIRTZ Philippe (TH-TFPB)
Mme HEIB Anne-Marie (TH-TFPB)	M. WATIER Jean-Marie (TH-TFPB-TFNB)
M. PIANEZZOLA Robert (TH-TFPB-TFNB)	M. STEC René (TH-TFPB)
Mme BRION MYRIAM (TH-TFPB)	M. GINET Alain (TH-TFPB)
<b>exploitants forestiers</b>	
exploitants forestiers	exploitants forestiers
<b>domiciliés hors de la commune</b>	
M. HENNEQUIN Philippe (Faily) (TFNB)	M. COLLIN Maurice (NOISSEVILLE) (TFNB)
M. GIRARD Jean-Louis (NOUILLY) (TFNB)	M. ECKER Sébastien (Vigy) (TFNB)

### **DCM N°21/2020 : COMMISSION COMMUNALE DES APPELS D'OFFRE**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission communale d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire de la Commune, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil Municipal en son sein et de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires : 3  
 Nombre de votants : 11  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 Siège à pourvoir : 3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- M. Xavier d'ORANGE
- Mme Dalila AÏT-BRAHAM
- M. Francis JEANDEL

Membres suppléants : 3  
 Nombre de votants : 11  
 Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Siège à pourvoir : 3.

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Mme Nadia SIMON
- M. Hugo TOURCHER
- M. Christophe PETITDIDIER

### **DCM N°22/2020 : COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Vu la circulaire ministérielle n° 18-022470-D du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la mise en place, à la date du 9 janvier 2019 en lieu et place des commissions administratives de révisions des listes électorales, de la commission de contrôle créée par la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016,

Sur demande du maire, la liste des conseillers, pris dans l'ordre du tableau pour les communes de moins de 1000 habitants, prêts à participer aux travaux de cette commission de contrôle, s'établit ainsi :

- Mme Ausilia PETER,
- M. Joseph LOMANTO.

### **DCM N°23/2020 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 14/2020 DU 23 MAI 2020 DES DÉLÉGUÉS AU SIS DE FAILLY et ENVIRONS**

Le conseil municipal ayant désigné en date du 23 mai 2020 trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au Syndicat Intercommunal Scolaire de Faily et environs, au lieu de deux délégués suppléants, il convient de procéder à une modification de la délibération n° 14/2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient pour la commune de désigner trois délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal Scolaire de FAILLY et environs,

**Désigne à l'unanimité :**

Membres titulaires : Monsieur SIMON Joël  
Madame GUERCHOUX Nadine  
Monsieur d'ORANGE Xavier

Membres suppléants : Monsieur PETITDIDIER Christophe  
Monsieur TOURCHER Hugo

### **DCM N°24/2020 : APPROBATION DES MODIFICATIFS DES STATUTS DU SIS DE FAILLY ET ENVIRONS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil syndical, (Syndicat Intercommunal Scolaire de Faily et environs), lors de la séance du 25 Février 2020, a

décidé sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Denis le Président, de la modification des statuts (en annexe la délibération D\_2020\_1\_6 du SIS FAILLY et environs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, cette modification.

### **DCM N°25/2020 : APPROBATION DE LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHIEULLES AU SIS DE FAILLY ET ENVIRONS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 15/05/2020, le Conseil Syndical du SIS de Faily et environs, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Denis, a statué favorablement à la demande d'adhésion de la Commune de CHIEULLES au syndicat scolaire, ce en application de l'article L 5211-18-2 du CGCT, (en annexe la délibération N° D\_2020\_2\_2 du SIS FAILLY et environs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, cette adhésion.

### **DCM N° 26/2020 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n° 22/2016 portant création de la voie de liaison à circulation douce du 25 mars 2016 et n° 29/2016 portant acquisition et bornage livre foncier des parcelles de la voie de liaison verte du 30 juin 2016,

Le Maire rappelle à l'assemblée que la réalisation de la voie de liaison à circulation douce vient d'être achevée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, sur des parcelles appartenant à des tiers.

Considérant qu'il convient pour la personne publique d'acquérir le foncier d'assiette de cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'acquérir auprès des propriétaires suivants, les parcelles cadastrées comme suit :

N° D'ordre 78 V : M. SCHMITT Jean-Paul, Mme SCHMITT Nicole, M SCHMITT Roland (1/3 par personne)

N° D'ordre 79 R : M. SCHMITT Jean-Paul, Mme SCHMITT Nicole, M SCHMITT Roland (1/3 par personne)

N° D'ordre 80 Y : M. SCHMITT Jean-Michel et son épouse, M. KIMMES Jacques et son fils Philippe, Mme WATIER Agnès, Mme. TORGUET Monique

**Fixe** le prix de cette acquisition à 1,50 € du mètre carré.

**Autorise** la rédaction de l'acte authentique en la forme administrative conformément à l'article 98III et IV de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et charge Monsieur SIMON Joël, Maire, de recevoir et d'authentifier l'acte correspondant et Monsieur d'ORANGE

Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint de signer cet acte au nom de la Commune de Servigny lès Sainte Barbe, acquéreur des biens mobiliers.

### **DCM N° 27/2020 : INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LA CONFECTION D'UN DOCUMENT BUDGÉTAIRE**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'**unanimité**,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

#### **Décide :**

D'accorder à Marc VILLIBORD, Receveur municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € bruts qui s'applique pour les collectivités qui ne disposent pas des services d'un secrétaire de mairie à temps complet.

### **DCM N° 28/2020 : CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par le centre des finances publiques de la trésorerie de Vigy et explique la nécessité d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** la convention jointe en annexe à la présente délibération.

### **DCM N° 29/2020 : ADHÉSION A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE de PANGE ET SERVIGNY LÈS SAINTE BARBE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la possibilité de signer une convention de délégation de prestation de services concernant la culture de plantes et d'ensembles fleuris ainsi que la mise en place d'espaces verts et fleuris ;

Etant donné qu'ainsi, la commune a la possibilité de confier à la Commune de Pange les opérations de fleurissement et d'entretien des espaces verts selon un cahier des charges bien défini et confirmé par écrit ;

Monsieur le Maire ajoute que ce service de prestations vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire et à en tirer le meilleur profit, des fournisseurs.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article L5111-1 du CGCT

Vu l'article L2121-29 du CGCT

Vu la convention constitutive de prestation de services ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la convention de prestation de services
- **APPROUVE** les termes de la convention de prestation de services
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services
- **PRÉCISE** que les dépenses inhérentes à la dite convention seront inscrites aux budgets correspondants.

### **DCM N°30/2020 : PRIMES EXCEPTIONNELLES POUR LE PERSONNEL**

Le Maire informe l'assemblée qu'une prime exceptionnelle est instaurée pour les agents de la fonction publique de l'Etat et territoriale ainsi que pour les agents de la fonction publique qui ont été mobilisés pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

**Vu** le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

**Vu** ledit décret, Article 4, le montant plafond de la prime exceptionnelle est fixé à 1000 € et vu l'article 5 alinéa 2, elle est totalement exonérée de cotisations et de contributions sociales et fait l'objet d'un versement unique.

Sont concernés les personnels qui ont eu surcroît significatif de travail, en présentiel, pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, à savoir pour la commune,

- **Un Adjoint Technique Territorial.**
- **Un Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

**Vu** l'article 8 dudit décret, les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le versement de la prime et d'en déterminer les montants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

### **DÉCIDE**

- **À l'unanimité**, d'instaurer le versement de la prime selon les modalités définies ci-dessus.

- **D'autoriser** le Maire à mettre en paiement les montants suivants :
  - pour l'Adjoint Technique Territorial, en contact direct avec la population dans le respect strict des gestes barrières, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles il a été soumis, la somme de **sept cent cinquante Euros** par **10 voix pour** et une voix contre (en demandant une prime de mille Euros).
  - pour l'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, en présentiel constant au secrétariat de la mairie fermé au public pendant le confinement, la somme de **deux cent Euros**, à l'**unanimité**.
  
- De **prévoir** et **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

**POINT 16** : Divers.

- Droit de préemption urbain : Le maire informe le Conseil Municipal, qu'après avis de l'adjoint en charge de l'urbanisme, il n'a pas été fait application du droit de préemption dans l'acquisition d'un terrain et d'une maison d'habitation.
- AAP Trame Verte et Bleue – Assistance à maîtrise d'œuvre – Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture des candidatures du Maître d'œuvre le 18 juin 2020.
- État de Catastrophe Sanitaire : Le maire informe le Conseil de la continuité de la propagation du virus en Moselle. Le département est très durement touché et le déconfinement doit s'accompagner du respect des gestes barrières (port du masque, distance physique, lavage des mains, etc...). Il est fait rappel que les sports collectifs sont toujours interdits et que dans toutes activités il faut respecter la distance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 (vingt deux heures et quarante cinq minutes) et arrêtée à QUINZE délibérations du n° 16/2020 au N° 30/2020.

Pour extrait conforme  
 Servigny lès Sainte Barbe, le 16 juin 2020  
 Joël SIMON, Maire